Zeitschrift: L'ami du patois : trimestriel romand

Band: 7 (1979)

Heft: 1

Artikel: 22e Assemblée générale des délégués de la Fédération des patoisants

romands, le samedi 9 décembre 1978, à Lausanne

Autor: Reymond, Jules

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-239002

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

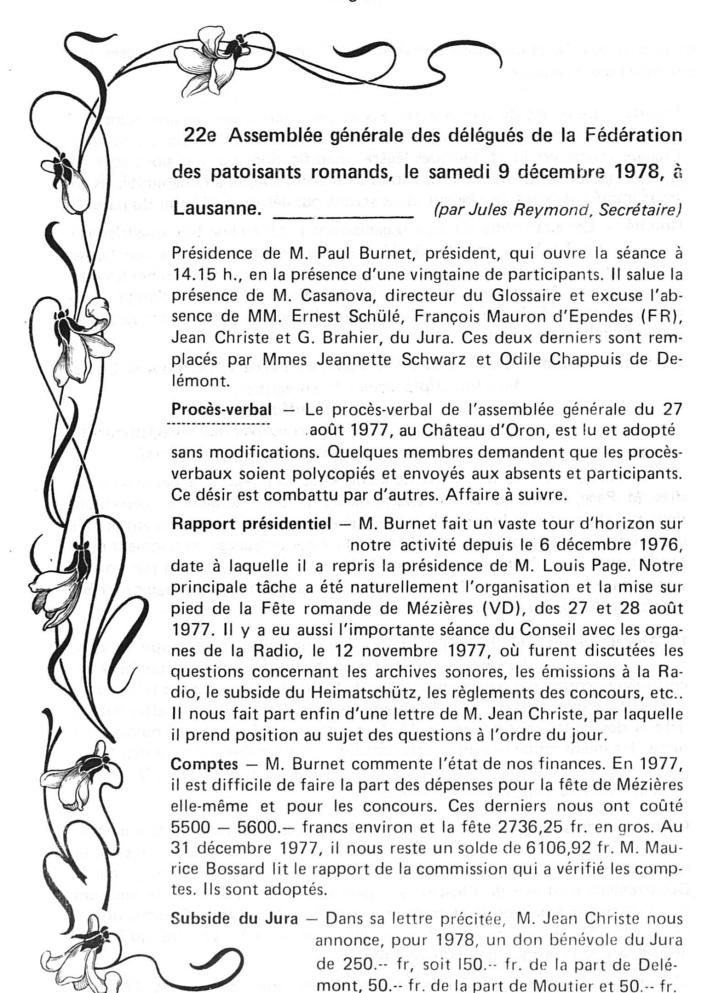
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



de la part des Teignons. Nous recevons cette somme séance tenante avec la plus vive reconnaissance.

Statuts — Le projet de statuts a été mis au point par la commission nommée à cet effet, le 25 octobre 1978, au restaurant Mac Donald, à Lausanne. Chaque article est lu et quelques légères modifications ou précisions sont apportées ici et là. L'ensemble des statuts est enfin adopté à l'unanimité. Ils entrent immédiatement en vigueur et ils seront publiés dans "L'Ami du patois".

Comité — Les patoisants du Jura organiseront la prochaine fête quadriennale de 1981. Le mandat de M. Paul Burnet étant arrivé à son terme, c'est parmi les patoisants du 23ème canton que nous devons chercher un nouveau président. Notre choix se fixe sur M. Jean Christe, à Courrendlin pr. Delémont, président de la Fédération jurassienne. Il choisira dans son entourage les autres membres du comité.

Emissions - Radio — Les émissions à la Radio sont vivement critiquées. La Radio a une triple tâche : 1.- enregistrer,

2.- diffuser,

3.- conserver les enregistrements.
Que faire de ces derniers?

L'émission à 7.15 h. est vivement contestée. On désire une heure plus tardive. M. Page, estime que ces émissions, dans leur forme actuelle, ne correspondent pas du tout aux besoins. Il est décidé d'intervenir énergiquement auprès des organes compétents pour leur faire part de nos doléances, notamment pour obtenir une autre heure, car, estime M. Maurice Bossard, il n'est pas normal que le patois soit maltraité. M. Jean Christe, en sa qualité de nouveau président est chargé de faire le nécessaire.

L'"Ami du patois". M. Jean Brodard de La Roche, rédacteur de notre bulletin, demande la collaboration des associations cantonales. Il reçoit régulièrement des papiers provenant de Vaud et Fribourg, mais très peu du Valais et presque rien du Jura. Il est ensuite obligé de le faire paraître dans la hâte et des fautes sont commises. M. Page demande qu'on publie à nouveau les noms des membres de nos différents comités et responsables. Depuis mai 1973, date de la dernière parution, bien des changements sont intervenus. M. Burnet souhaite qu'il paraisse à une date exacte.

Grammaire du patois vaudois — M. Bossard donne des nouvelles de la grammaire du patois vaudois, en cours d'impression, et qui paraîtra le printemps prochain. Il annonce aussi qu'il a été chargé par le Département cantonal de l'Instruction publique et des cultes, de donner des cours de patois aux régents et maîtres secondaires. Enfin Mme Goumaz donne des cours à Mézières dans le cadre de l'Université de la Broye, ainsi qu'à quelques élèves de la prime supérieure de Forel.

L'assemblée est close sur ces bonnes nouvelles, aux environs de 17.00 h.